

Chapitre 6 : La France depuis 1945

I - De nouvelles bases pour la France

1) Des droits sociaux nouveaux

Aussitôt la victoire assurée, les mouvements et les partis engagés dans la résistance s'accordent sur une nécessaire transformation de la société en rupture avec la politique du régime de Vichy. En avril 1944, un décret de l'Assemblée consultative accorde le droit de vote et, donc, l'égalité politique aux femmes.

Au cours des années suivantes, c'est la mise en place de l'Etat-providence. En octobre 1945, la création de la Sécurité Sociale donne aux travailleurs la protection financière contre les risques liés à la maladie et à la vieillesse. Les droits du travail progressent avec la mise en place des comités d'entreprises dans les entreprises de plus de cinquante salariés.

2) La reconstruction menée par l'Etat

A la libération, le bilan économique est lourd : destructions, désorganisation de l'économie et pénurie. Le rationnement dure ainsi jusqu'en 1948.

A partir de 1944, de profondes réformes des structures économiques sont entreprises. De 1944 à 1948, les nationalisations concernent les secteurs vitaux de l'économie : l'énergie (Charbonnages de France, EOF et GOF), les transports (Air France, transports parisiens), les banques, le crédit et les assurances. Renault rejoint également le secteur public.

En 1947, un plan de modernisation et d'équipement est mis en œuvre pour encourager la production et les exportations.

3) La nouvelle République

Les Français rejettent le rétablissement de la troisième République. Les partis majoritaires à l'Assemblée constituante (PCF, SFIO et MRP), rédigent un premier projet de constitution mais il est rejeté par référendum en mai 1946.

Le second projet est finalement adopté en octobre 1946. La IVe république est un régime parlementaire : l'Assemblée nationale, élue au suffrage universel, détient le pouvoir législatif et contrôle le gouvernement.

En désaccord avec ces projets, le Général de Gaulle démissionne le 20 janvier 1946 et propose en juin 1946 un régime où le pouvoir exécutif détenu par le président de la république l'emporte sur le Parlement. Il devient alors un opposant déterminé à la IVe république.